



# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES LAEP

## Introduction

La communauté de communes Cœur de Garonne comprend deux lieux d'accueil enfants parents (LAEP) sur son territoire.

Le LAEP La parenthèse situé au nord du territoire a été créé en 2014.

Le LAEP Papote et Gigote situé au sud du territoire a été créé en septembre 2019.

Le référentiel CNAF des LAEP Extrait de la lettre de cadrage n° 2015-011 définit les objectifs, les principes, les conditions de fonctionnement et financement des LAEP.

---

## **1. PRESENTATION DES LAEP**

---

### **1.1 Qu'est-ce qu'un LAEP :**

Le LAEP, Lieu d'Accueil Enfants Parents, accueille les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s), grand(s)-parent(s) ou membre de la famille. Les futurs parents sont aussi les bienvenus.

Le LAEP est un espace convivial, d'échanges, de rencontres et de jeux entre enfants, entre adultes, entre adultes et enfants. C'est un espace de découverte mettant à disposition un espace aménagé pour les familles.

Dans cet espace il est possible de découvrir de nouveaux jeux, de faire de nouvelles expériences, de partager avec de nouvelles personnes, d'échanger sur ses expériences de parents, de se retrouver.

### **1.2 Les objectifs des LAEP :**

#### ⇒ **Favoriser le lien entre parents et enfants**

Les LAEP sont des espaces particulièrement pertinents pour favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et les enfants et permettre à l'enfant de se construire dans de bonnes conditions. Ils participent à cet objectif en développant une approche particulière de l'accompagnement précoce de la fonction parentale, basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social

#### ⇒ **Être accueilli par des professionnels :**

L'accueil est assuré par des professionnels garants des règles spécifiques à ce lieu.

#### ⇒ **Trouver sa place :**

C'est un lieu de lien social, paisible, plaisant, sécurisé et spécialement aménagé. Il permet une vie sociale dès la naissance, où chacun trouve sa place, et où la compétence de tous est reconnue.

#### ⇒ **Accompagner l'enfant vers l'autonomie :**

Cet espace dédié à l'accompagnement à la parentalité permet d'aborder les notions de liens, de relation et de séparation symbolique en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité en présence de son parent.

#### ⇒ **Partager des expériences :**

Les parents, parfois très isolés devant les difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants, peuvent partager avec d'autres et ainsi trouver leurs propres solutions (à leurs questions)

---

## 2. LES LAEP EN CŒUR DE GARONNE

---

Le LAEP partage ses locaux avec les Relais petite enfance de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Les lieux d'implantation des LAEP et horaires des accueils :

⇒ **Le LAEP La parenthèse : itinérant sur quatre sites d'accueil :**

- Maison Petite Enfance de Lherm – Impasse de l'Europe : Lundi de 9h-12h
- Maison Petite Enfance de Rieumes – Route du stade : mardi de 9h-12h
- Salle Petite Enfance de Bérat – Place de l'Eglise : mercredi de 9h-12h
- Maison Petite Enfance de Sainte-Foy-de-Peyrolières – 10 rue de l'Albergue : jeudi de 9h-12h

⇒ **Le LAEP Papote et Gigote : itinérant sur deux sites d'accueil :**

- Dans les locaux de la Maison communautaire des Pyrénées - 136 route du Pouy de Touges au Fousseret : lundi de 15h-17h.
- Salle Petite Enfance - 12 rue du Mont Vallier à CAZERES : mercredi et vendredi 9h-12h

- **Modifications ponctuelles de fonctionnement** : Toute précision horaire ou éventuelle perturbation du fonctionnement du LAEP est indiquée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne.
- **Capacité d'accueil** : Afin d'assurer la qualité d'accueil et la sécurité dans le lieu, le nombre de personnes (adultes et enfants) accueillis est limité à :
  - 20 personnes sur les sites de Cazères, Le Fousseret, Rieumes, Lherm, Sainte Foy de Peyrolières
  - 16 personnes sur le site de Bérat

---

## 3. CONDITIONS ET PRINCIPES D'ACCEUIL EN LAEP

---

### 3.1 Principes d'accueils :

Le lieu d'accueil est **anonyme, gratuit et libre d'accès**. Les enfants et leurs accompagnants peuvent arriver sans inscription préalable et repartir quand ils le désirent.

Un binôme d'accueillants est présent et disponible pendant toute la durée de l'ouverture du lieu.

A l'arrivée dans le lieu, les accueillants notent quelques informations utilisées uniquement à des fins statistiques :

- Prénom et âge de l'enfant
- Lien de parenté adulte-enfant et
- Secteur d'habitation.

Depuis 2019, la gratuité du LAEP est rendue possible grâce à la mise à disposition des locaux et du matériel par les communes et aux subventions de la CAF et de la MSA.

### **3.2 Règles de vie pendant les accueils :**

- **Présence conjointe** : Durant tout le temps de présence à l'accueil, chaque enfant reste sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. L'adulte ne peut s'absenter du lieu d'accueil sans l'enfant, même temporairement.
- **Hygiène des locaux** : Nous demandons à tous de se déchausser ou d'utiliser des sur-chaussures fournies pour les adultes.
- **Sécurité et respect du matériel** : Les véhicules porteurs ne sont pas autorisés sur les tapis afin de les préserver. De façon générale, chaque adulte est responsable du respect des lieux et du matériel. Les poussettes doivent rester à l'extérieur du lieu d'accueil.
- **L'usage du smartphone** : pour prendre des photos est limité à son propre enfant et les appels téléphoniques exclusivement à l'extérieur de l'espace commun.
- **Discrétion** : Nous vous invitons à rester discret sur ce qui peut se partager lors des accueils afin que chacun puisse se sentir à l'aise et en sécurité dans le lieu.

### **3.3 Rôle et posture des accueillants :**

L'équipe d'accueillants est constituée de salariés de la Communauté de Communes Cœur de Garonne et de vacataires remplaçants.

Leur rôle est d'accueillir sans jugement, d'être à l'écoute de chacun et de favoriser la rencontre et les échanges pour que les petits et les grands se sentent au mieux au sein du Lieu d'Accueil.

Garant du cadre d'accueil, ils restent attentifs au respect des personnes présentes ainsi qu'à la non-dégradation des locaux et du matériel mis à disposition.

Tenus aux règles de confidentialité et de neutralité, les accueillants s'engagent à ne pas divulguer le contenu des échanges qui ont lieu au sein du LAEP.

De plus, le principe d'anonymat garantit aux personnes accueillies que leur présence dans le lieu ne sera pas évoquée en dehors du temps d'accueil.

Le règlement de fonctionnement est affiché dans chaque lieu et lisible sur le site internet.